

La question de l'entrepreneuriat en Algérie entre ferveur de l'Etat et réalités économiques

The question of entrepreneurship in Algeria between fervor of the State and economic realities

Cheikh yahia^{1*} , Chaib Baghdad²

¹ Université TLEMCEM (Algérie), cheikhuniv@yahoo.fr

² Université TLEMCEM (Algérie), chaibbaghdad@yahoo.fr

Reçu le:16/06/2022

Accepté le:10/07/2022

Publié le:15/07/2022

.....
Résumé :

Le débat sur l'entrepreneuriat prend, ces derniers temps, des dimensions nationales et même internationales, et interpelle plusieurs chercheurs et experts afin de bien situer cette thématique sur le plan des sujets économiques et montrer toute sa pertinence et importance, notamment, pour le cas algérien, dans un contexte financier et économiques assez défavorable et dégradant suite à la chute du prix du baril et celle des revenus pétroliers qui ont perdu en l'espace de deux années plus de 50%, engendrant, ainsi, des conséquences fâcheuses sur le programme de développement économique du pays.

Ainsi, le concept de l'entrepreneuriat s'est installé et incrusté dans la culture managériale des entreprises et comme une réponse logique et pertinente pour assurer le développement local et territorial et assurer un bon cheminement en termes de création d'emplois, de valeur ajoutée, de rentabilité et rendement financier et social, et surtout permettre une éclosion et émergence d'une élite capable de mener des projets économiques dans le sens de la croissance économique.

Mots-clés : L'entrepreneuriat, Réalités économiques, Algérie

Abstract:

The debate on entrepreneurship has recently taken on national and even international dimensions, and has challenged several researchers and experts in order to properly situate this theme in terms of economic subjects and show all its relevance and importance, in particular, for the case Algerian, in a rather unfavorable and degrading financial and economic context following the fall in the price of the barrel and that of the oil revenues which lost in the space of two years more than 50%, thus generating unfortunate consequences on the program economic development of the country.

Thus, the concept of entrepreneurship has become established and embedded in the managerial culture of companies and as a logical and relevant response to ensure local and territorial development and ensure a good progress in terms of job creation, added value , profitability and financial and social performance, and above all allow the emergence and emergence of an elite capable of carrying out economic projects in the direction of economic growth.

Keywords : Entrepreneurship, Economic realities , Algeria

***Auteur correspondant .**

1-Introduction

En Algérie, la question de l'entrepreneuriat fut abordée à plusieurs reprises et occasions, tant par les décideurs économiques au niveau de la hiérarchie centrale que par des analystes et chercheurs concernés, voyant, dans cette idéologie, une possible voie pour accompagner et soutenir les efforts déployés pour un développement économique harmonieux, soutenable et, avec la nouvelle tendance internationale, durable et socialement engagé.

Il faut, néanmoins, bien distinguer et différencier entre une ambition légitime et généreuse et une conformité avec le monde réel et ses véritables caractéristiques et spécificités, car la mise en place d'un projet comme celui de la création de jeunes entreprises sous la forme de micro-entreprises, comme décidé par l'Etat, et la nature de l'environnement local qui est confronté relève bien des surprises et des éléments de discussion et d'analyse, du fait que les décisions peuvent bien ne pas s'adapter avec le vécu réel.

Dans ce sens, il est essentiel, pour le cas de l'économie algérienne, de réexaminer et étudier la question de l'entrepreneuriat dans son contexte réel, afin de déterminer si réellement ce dispositif est bien géré et conduit par les initiateurs, dans un contexte économique et financier en perpétuel changement et turbulent par des facteurs et variables qui ne sont pas forcément internes ou endogènes, ce qui rend plus la nécessité d'une étude dans ce sens, du moment que cette démarche (l'entrepreneuriat) est devenue une étape et une phase cruciale pour des économies comme le cas de l'Algérie, mais avec moins de pressions et contraintes.

Cela demeure dans le cadre de l'objectivité, la clarté et réalité, dans un souci de mener une analyse qui devra établir le cadre et contexte idéal et approprié pour diminuer les éventuelles erreurs et dysfonctionnements qui peuvent bien occurrer.

1) Quelques brèves lectures sur le concept de l'entrepreneuriat

Il faut dire que ce concept fut, longuement, débattu, discuté et analysé dans différentes occasions scientifiques (colloques, séminaires, forums, papiers publiés, tables rondes et autres) du fait d'un certain regain d'intérêt remarqué au cours des dernières décennies, sans doute grâce aux dernières déclarations des responsables des institutions financières internationales (notamment la Banque mondiale) sur la nécessité de réserver une attention particulière au montage de projets et programmes qui favorisent la création d'entreprises, particulièrement les petites et moyennes, dans un souci d'entamer le développement local et territorial et ensuite national.

Selon Pr R.Zammar (zammar), « L'entrepreneuriat est une dynamique de création et d'exploitation d'une opportunité d'affaires par un ou plusieurs individus via la création de nouvelles organisations à des fins de création de valeur », montrant, ainsi, que ce type de démarche est minée et argumentée par des considérations marchandes et de profit d'occasions et d'opportunités afin d'atteindre des objectifs liés à la valeur ajoutée.

Pour leur part, T.Verstraete et B.Saporta (T.Verstraete, 2006) tentent d'apporter quelques éclaircissements sur ce concept en insistant sur les arguments historiques et le développement économique (et surtout industriel) qui a marqué l'économie internationale, pour définir celui-ci (l'entrepreneuriat) comme le résultat d'un processus historique qui a favorisé plus l'attention et l'intérêt aux petites (et même très petites entreprises) pour accélérer le processus de croissance et développement, donnant l'exemple des Etats-Unis qui ont opté pour ce type selon trois paramètres : Le Small Business Act (1953), l'apport de E.F.Shumacher (Small is beautiful) et les travaux de D.Birch.

De son côté, Y.Pesqueux (Pesqueux, 2011) apporte une autre définition, à savoir que « L'entrepreneuriat peut se définir comme une activité impliquant la découverte, l'évaluation et l'exploitation d'opportunités, dans le but d'introduire de nouveaux biens et services, de nouvelles structures d'organisation, de nouveaux marchés, processus, et

matériaux, par des moyens qui, éventuellement, n'existaient pas auparavant », indiquant, ainsi, que ce concept est plus basé et orienté sur la nécessité de création des nouveautés soit au niveau des marchandises et produits, organisations ou même marchés.

Aussi, E.M.Lavolette et C.Loue (Christophe Loue, 2006) définissent ce concept en tenant compte de deux approches : Une approche par la création d'une opportunité et une autre par la création d'une organisation, ceci dans un objectif d'atteindre une complémentarité entre l'émergence d'une approche individuelle et une autre plus organisationnelle.

Plusieurs autres travaux et écrits sur le sujet nous renseignent et apprennent que ce concept de l'entrepreneuriat est une copie conforme de l'idée de Schumpeter qui définit celle-ci comme une organisation économique qui se projette vers des objectifs de profit à long terme, en se basant sur les nouvelles idées en termes de créativité et d'innovation que le manager doit introduire dans sa gestion, à l'inverse du producteur qui se préoccupe plus de la manière d'exploiter les ressources disponibles notamment celles des ressources humaines et financières.

Dans un excellent résumé, T.Verstraete et A. Fayolle (T.Verstraete, 2006) semblent plus déterminés et animés par l'idée que ce concept fut largement abordé et interpellé pour laisser place à d'éventuelles incursions de critiques et de paradigmes, affirmant, dans ce sens, que « Pour grandir encore, il lui faut, entre autres, sans doute montrer davantage à la communauté de la recherche ses écoles de pensée, ses courants ou, plus encore, ses paradigmes pour qu'un relatif consensus puisse, non pas régir les programmes de recherche, mais offrir un cadre minimal d'accumulation des connaissances », renvoyant, ainsi, les chercheurs et experts dans ce domaine de dépasser la phase d'explication et clarification du thème, mais bien de faire valoir les principaux ingrédients pour une mise en place efficace et pertinente.

Parcourant quelques bonnes lectures de la revue de l'entrepreneuriat, il nous semble que le concept de l'entrepreneuriat, dans un contexte économique marqué par la multiplication des remous et des turbulences, ne signifie plus juste une mise en place (ou en création) d'une jeune entreprise (ces derniers temps on parle beaucoup plus d'entrepreneuriat féminin) à travers le suivi de quelques phases et étapes étudiés préalablement, mais la reconversion d'une idée individuelle animée par quelques arguments consistants pour un projet à caractère économique et dans un but purement lucratif mais socialement adhérent.

Ainsi, on considère que l'entrepreneuriat est boosté par certains facteurs et paramètres, à l'instar de la motivation (volonté, réalisation du soi, choix du temps et le moment,...), l'autodiagnostic (profil entrepreneurial, évaluation de leadership, évaluation des potentialités, évaluation de compétences, ...) et des sources d'idées (comme la nature du projet, le marketing, les nouvelles technologies, la nature des produits, services et biens à fabriquer et offrir,...).

Pour résumer le tout, K.Messeghem et T.Verstraete (k.Messeghem, 2009) présentent ce concept comme « une pratique s'exprimant au sein de contextes relevant de la sphère privée ou de la sphère publique, ou d'une combinaison des deux...Il intéresse des domaines aussi variés que l'art, la culture, l'économie sociale et solidaire, la haute technologie, etc., et concerne des formes organisationnelles diverses telle que l'association, la firme, le réseau, etc. ».

2) L'entrepreneuriat dans le cas de l'économie algérienne

Si ce concept s'est révélé comme un vieux sujet de débat et discussion et c'est juste son adaptation avec le contexte vécu dont il est question, il n'en demeure qu'il se présente comme une thématique cruciale et fondamentale pour le cas de cette économie, et cela pratiquement depuis le processus d'ouverture économique entamée il y a trois décennies de cela, soit à partir du lancement des réformes économiques et la mise en place du programme d'ajustement structurel avec l'appui du Fonds Monétaire.

A ce propos, W.Guechtouli et M.Guechtouli interviennent dans leurs propos que « L'Etat algérien prend conscience du rôle important des PME/PMI dans le développement de la croissance économique algérienne. Des initiatives sont prises pour encourager leur extension, notamment par le biais de la loi d'orientation sur la promotion de la P.M.E., en 2001. Par ailleurs, l'Etat donne une forte impulsion politique, en créant un Ministère délégué, une Agence Nationale pour la Promotion des PME, ainsi que des fonds de Caution et de Promotion », une manière de justifier la création de ces micro-entreprises par le fait que l'économie locale ne peut prendre son envol sans la contribution effective et réaliste de ce type d'entreprise. Pour sa part, A.Nafa (enseignant-chercheur au Cread, qui a travaillé sur les intentions entrepreneuriales en Algérie). renvoi cette question sur ce sujet au fait que l'acte d'entreprendre et créer une entité économique est déterminé par une certaine culture qui doit exister au niveau des initiateurs, notamment les jeunes qui ne voient dans ce processus que les appétits pécuniers et financiers, souciant guère sur les perspectives à long terme et s'orientant plus vers des projets à court terme et plus avantageux en termes de profit et bénéfices.

Dans ce même ordre d'idées, A.Berreziga et A.Meziane (A.Berreziga, 2012) évoquent la relation entre une action d'entrepreneuriat et la nécessité d'une culture appropriée et conforme, soulignant dans leurs conclusion que « L'une des lacunes au développement de l'Entrepreneuriat en Algérie est l'absence de culture entrepreneuriale chez les algériens. Or, cette culture doit être en premier lieu l'apport de l'état algérien qui doit sensibiliser et faciliter les activités entrepreneuriales qui doivent être vu comme le cœur du développement économique d'une nation », insinuant, ainsi, que l'entrepreneuriat est synonyme d'un brassage de connaissances et savoirs dans ce métier, afin d'éviter toute autre interprétation ou mauvaise lecture qui peut s'avérer moins fructueuse et avantageuse pour les débutants et nouveaux initiateurs.

Il faut reconnaître que ce concept a traversé quelques péripéties et périodes, notamment après la fin du programme d'ajustement structurel et la mise en place de nouveaux mécanismes de libéralisation économique, du fait que le secteur privé (principal pourvoyeur des PME/PMI et donc de l'entrepreneuriat en Algérie) fut confronté, à ses débuts, à d'énormes complications, entraves et situations délicates, du fait que l'environnement ne fut pas approprié idéalement pour le lancement de ce type de démarche, conséquence d'une longue phase marquée par le système centralisé et dirigée, ne laissant guère la possibilité pour le privé de se développer.

Revenant au concept étudié, N.E.Hammouda et M.Lassassi (M.Lassassi, 2008) tentent une explication à travers le contexte national marqué par une rupture historique du secteur privé depuis l'indépendance, et une concentration sur l'entrepreneuriat public constitué d'entreprises dominées et exploitées par le secteur public, sans avoir réellement les ingrédients et éléments d'une bonne connaissance de ce concept, affirmant, dans ce sens, que « La création et le développement des nouvelles entreprises sont le fait des entrepreneurs, c'est-à-dire, de ceux qui mobilisent et gèrent les ressources humaines et matérielles, dans le but de créer, de développer et d'implanter des solutions permettant de répondre aux besoins des individus », une manière de bien insister et pointer sur le fait que qu'entreprendre ne signifie nullement une création d'entreprise avec une méconnaissance flagrante et grandiose du concept d'entrepreneuriat.

Dans une autre tentative d'explication, notre collègue W.T.Aouel (Lachachi, 2014) évoque le fait que l'économie algérienne ne réussit toujours pas à se détacher du système centralisé et dirigé et qui se tourmente dans les profondeurs des indicateurs économiques internationaux, ce qui se répercute sur la mise en place d'un système d'entrepreneuriat fondé sur des critères internationaux et qui poussent les créateurs à la nécessité de bien connaître ces critères et normes, indiquant, de ce fait, que « L'entrepreneur algérien,

évoluant dans un environnement arabo-musulman, se retrouve nécessairement influencé par les principes de la religion musulmane, concernant d'abord, la perception du travail, le partage des biens, le taux d'intérêt, et l'intérêt de la communauté ».

Cela nous amène à considérer que l'entrepreneuriat en Algérie est devenu nécessaire et fortement recommandé, tant au niveau des responsables locaux que les institutions financières et économiques internationales, dans un souci de décharger et diminuer le fardeau économique et financier supporté par l'Etat (du fait qu'il veut toujours se substituer aux agents et acteurs économiques) et aussi permettre l'éclosion et l'émergence d'une nouvelle élite managériale (privée et publique) qui peut conduire les entités économiques dans l'optique d'une compétitivité nationale et internationale, dans un conjoncture économique qui se traduit par la remise en cause de plusieurs habitudes, en premier lieu, la réhabilitation du privé à travers les PME/PMI.

Cette liste non exhaustive d'approches sur l'entrepreneuriat en Algérie nous renseigne sur le fait que cette réflexion est venue tardivement et relativement précipitée, du fait que la transition économique entamée n'est pas encore achevée et terminée, et surtout il semble que le secteur privé (véritable moteur et déclencheur de l'entrepreneuriat) n'a pas encore amorcé sa véritable croisière et envolée sur le plan économique, pour permettre une véritable éclosion de ce concept. Certes, les différentes interventions recensées ont bien soulevé, d'une manière unanime et convergente, que l'entrepreneuriat, dans ce pays, souffre de plusieurs entraves et complications pour sa véritable conversion en tant que leitmotiv du développement économique, à travers un développement local et territorial, et parmi ces contraintes, on peut citer :

- I. Le fait de confondre un entrepreneuriat avec une mise en place d'une entité économique fondée sur des buts de profit et gains (ce qui est bien légitime) mais sans connexion réelle avec les fondements d'une démarche entrepreneuriale.
- II. La nature de l'environnement local qui ne sied pas avec les attentes des entrepreneurs locaux, notamment les relations avec les composantes de l'administration publique.
- III. L'absence d'une économie institutionnelle (contribution des banques, de l'administration fiscale, juridique, les marchés, les administrations territoriales, les assurances, et surtout l'Etat).
- IV. Absence d'une culture entrepreneuriale (qui est bien différente de celle d'une entreprise).
- V. Absence d'une formation destinée pour la question de l'entrepreneuriat, notamment pour jeunes entrepreneurs.
- VI. Déconnexion entre une envie d'entreprendre et les réalités de l'économie nationale, notamment dans le contexte économique actuel où tous les indicateurs macro-économiques virent au rouge.
- VII. Un manque de synergie et coordination entre les parties et acteurs dans la question de l'entrepreneuriat, à savoir entre les ministères concernés, les services concernés, les administrations ciblées et surtout au niveau même des organismes concernés par la mise en œuvre du concept de l'entrepreneuriat.

On rejoint, de ce fait, la pertinente idée d'Y.Gasse (GASSE, 2012), à savoir que « Créer une entreprise, c'est une chose, la faire survivre et la développer, c'est autre chose ; en fait, dans ce dernier cas, on ne fait pas appel aux mêmes qualités personnelles, ni aux mêmes expertises », laissant, ainsi, entendre que l'entrepreneuriat est une démarche, pour le cas

algérien, qui nécessite et urge à une collaboration efficace et pertinente de chaque partenaire et acteur de l'environnement économique, selon le degré de son intervention et contribution, pour un esprit gagnant-gagnant.

3) L'esprit entrepreneurial et l'Etat en Algérie : Intérêt réel ou simple formalité administrative ?

Les approches examinées sont toutes convergentes et d'accord sur le fait que l'entrepreneuriat peut constituer un facteur déterminant et décisif pour tout projet de développement économique, plus concrètement au niveau de l'économie locale et territoriale, du fait de son proximité et contact direct avec ce milieu.

Cela demeure approprié et convenable sur le plan théorique et littéraire, mais qu'en est-il réellement au niveau de la hiérarchie centrale et économique de l'Algérie, loin de tout discours politique ou teinté d'une certaine langue de bois ?

On peut confirmer que les efforts de l'Etat dans ce domaine se sont focalisés sur le dispositif mis en place en milieu des années 90, dans un objectif de faire occuper les jeunes demandeurs d'emploi à travers la mise en place de nouveaux mécanismes pour la création de petites et jeunes entreprises, chapeautées par quelques organismes, entre-autres, l'ANSEJ(Agence Nationale de Soutien de l'Emploi des jeunes), la CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage), l'ANGEM (Agence Nationale pour la Gestion des Micro-crédit) et autres, dans un double objectif :

- 1) A défaut de création d'emplois par le biais des entreprises publiques ou même privées, et profitant de l'euphorie financière, il a été proposé aux jeunes demandeurs d'emploi de créer leurs propres entreprises et projets afin de réduire le taux de chômage et améliorer le marché du travail.
- 2) Assurer une certaine paix sociale en orientant les jeunes vers ces projets et éviter un étouffement financier dans le cas d'une prise en charge de ceux-ci par le biais des assurances –chômage et autres indemnités.

On reprend, dans ce sens, les propos d'A.S.Rosa et M.Y.Ferfera (A.S.Rosa, 2014) sur le fait que « La faiblesse des capitaux privés et l'inexpérience des porteurs de projets, a orienté les pouvoirs publics vers des modes de soutien et d'accompagnement pour stimuler l'entrepreneuriat. Les trois dispositifs phares sont, l'ANDI, l'ANSEJ et la CNAC s'inscrivent dans deux dynamiques, création d'entreprises et création d'emplois », une façon de bien révéler le fait que les institutions étatiques se sont vue octroyées des missions et tâches allant dans le sens d'un entrepreneuriat destiné particulièrement pour les jeunes primo-demandeurs (et surtout la gente féminine).

Néanmoins, la vision du pouvoir public, concernant l'entrepreneuriat, se confondait avec l'idée de soutenir des jeunes dans la mise en place d'entreprises et entités économiques (nonobstant les activités ciblées), à travers une disponibilité de moyens financiers (grâce aux concours des banques), des avantages fiscaux (grâce aux contributions de l'administration fiscale), une souplesse administrative diverse (assurance, registre de commerce, état civil, différentes directions concernées, et autres), **mais sans que cela ne soit suivi (à l'amont comme à l'aval) par les responsables concernés, que ce soit au niveau des agences concernées (Ansej, Cnac, Andi, Angem et autres).**

Il semble qu'on se retrouve devant un fait inédit : Un Etat qui finance des projets pour des entrepreneurs qui ne saisissent pas encore (ou totalement) le sens du concept de l'entrepreneuriat et qui ne cherchent que le financement et une certaine protection de cet Etat.

Sans trop détailler sur les tâches du dispositif (même si on juge la nécessité de le contempler et étudier), la question de l'entrepreneuriat fut entreprise d'une manière un peu hâtive et précipitée par le pouvoir en place, sûrement en réaction du phénomène du

« printemps arabe » et la crainte que cela touche la catégorie juvénile, ignorant les éléments de base et fondamentaux pour un tel concept.

Restant dans cette direction, M.Boukrif(Directeur de la maison de l'entrepreneuriat de Béjaia) rappelle, encore une fois, que « L'Etat, s'occupera donc de son rôle d'agent de régulation économique et de créateur de conditions favorables au développement économique à travers la création des structures économiques structurantes , de mesures d'accompagnement et de facilitations aux entreprises », signifiant, par conséquent le rôle que doit jouer l'Etat algérien dans ce processus d'installation de jeunes entreprises, dans un contexte relativement compliqué pour une telle démarche.

Il n'en demeure qu'il existe un fossé entre les attentes de l'Etat dans ce processus et les contraintes réelles vécues et affrontées par les jeunes entrepreneurs, car il nous semble que cette question de l'entrepreneuriat est élaborée à coups d'investissements massifs et de procédures juridiques, légales et administratives, alors qu'il fallait d'abord examiner les potentialités réelles existantes et surtout les capacités des marchés (biens et services, emploi, monnaie et crédit) afin de pouvoir évaluer les chances de succès d'une telle opération.

Jetant un œil sur les PME/PMI, on constate que le nombre a bien augmenté atteignant plus de 900.000 entités économiques, dont une grande partie dominée par les TPE (Très Petites Entreprises) et le secteur privé, et focalisant, dans une grande partie, sur le BTP et les services, mais cela résume-t-il bien que l'entrepreneuriat a bien réussi dans ce pays, où que la conception s'est bien inscrite dans les agendas de préoccupation des décideurs économiques ?

La loi d'orientation sur la promotion de la PME de 2001 identifie bien les tâches dévouées aux institutions étatiques dans le soutien, l'accompagnement et l'appui de ces entreprises, mais n'indique en rien la garantie et l'assurance des marchés absorbants les produits, services et autres biens produits par ces entreprises.

Cela montre que la relation entre l'entrepreneuriat et l'Etat, dans ce pays, est dictée par la nécessité de résoudre la problématique du chômage et l'indisponibilité des postes d'embauche du côté gouvernemental, et de redonner espoir et avenir meilleur du côté des jeunes et intéressés par ce projet, une relation légitime et logique, si l'on part du principe et l'hypothèse d'une synergie entre les deux acteurs.

Dans un autre argument, Z.D.Debbih, dans son papier sur l'entrepreneuriat féminin en Algérie, précise bien que « Les premières mesures d'aide à la création d'entreprise, qui ont vu le jour en Algérie au milieu des années 90, ciblaient principalement le soutien de l'entreprise au moment de sa création, l'aide prenant généralement la forme de prêt ou de subvention. Ces mesures ont cherché à diminuer le taux d'échec des entreprises ; ces dernières reposaient davantage sur des mécanismes de suivi de façon à suivre l'évolution des projets subventionnés », dévoilant, ainsi, que la contribution de l'Etat est enregistrée comme un bailleur de fonds où un relais financier pour permettre l'éclosion de ce type d'entreprise.

Cela fut matérialisé par les multiples interventions financières recensées, que ce soit pour les PME/PMI, le dispositif de création d'emplois (Ansej, Cnac, Angem, Andi,...) et autres contributions, à travers la mobilisation des fonds dans ce sens, ainsi que le nombre d'entreprises créées depuis les deux dernières décennies, suscitant, de ce fait, un intérêt particulier pour l'opinion nationale et internationale.

On peut citer quelques mesures entreprises dans ce sens (comme cela fut décrit par S.Gherbi) :

- Allègements et avantages fiscaux.
- Procédures plus souples et simplifiées pour l'octroi des crédits bancaires.

- Facilitations administratives (registre de commerce, collectivités locales, agences locales, ...).
- Bonification des taux d'intérêt bancaire.
- Allongement de la durée de remboursement (avec une période différée).
- Mise en place des structures d'accueil et d'écoute.
- Possibilités de rééchelonnement des crédits suite à des difficultés de remboursement.
- Mise en place des fonds de garantie.
- Mise en place d'une coordination et synergie entre les principales parties prenantes et intervenantes dans ce processus (agences concernées, banques et administration fiscale).
- Possibilités de conventions et autres accords avec des entreprises et administrations.

4) Entrepreneuriat et réalités du terrain

Les avis sont convergents sur le fait que l'Etat algérien s'est employé, énergiquement et massivement, dans la question de l'entrepreneuriat, soit par le biais du dispositif mis en place, soit par les PME/PMI, soit par d'autres mécanismes allant dans le sens de création d'emplois et d'embauches et surtout les perspectives de contribution dans le développement économique.

Néanmoins, les choses ne semblent pas aller comme le veut les décideurs économiques, particulièrement au niveau du terrain et la confrontation des entrepreneurs et créateurs d'entités économiques, constitués en grande partie par des jeunes qui n'ont aucune expérience dans le concept d'entrepreneuriat, avec les réalités des marchés, des fournisseurs, des administrations diverses et surtout avec les concepts trop économiques souvent utilisés dans ce domaine, entre-autres, le marketing, la gestion des ressources humaines, la comptabilité et la finance des entreprises, les règles commerciales, juridiques, légales et autres.

Recensant quelques interventions et approches (entre-autres les déclarations des responsables des ministères, des entrepreneurs, des agences, des directions et autres), il semble que le véritable problème rencontré par l'entrepreneuriat en Algérie réside dans la complexité et délicatesse de l'environnement qui se distingue par une asymétrie entre les lois et ordonnances décrétées et les applications réelles sur le terrain, ceux-ci sont déclinées comme suit :

- i. Certes, les Banques sont invitées à accorder les facilités financières pour les entrepreneurs dans l'accomplissement de leurs activités, mais il s'est apparu que certains dossiers de financement ont été rejetés ou refusés, du fait de l'absence des garanties fiables et valables, et que certains ont connu un long moment avant de recevoir l'accord, accusant quelques préjudices financiers (comme le paiement des loyers, du matériel acquis, les impôts et taxes,...).
- ii. L'administration fiscale s'est contentée à imposer des taux d'imposition et des taxes avant le lancement effectif et réel des activités, sans un réel suivi ni contrôle des entrepreneurs.
- iii. Un terrible manque de communication entre les agences concernées (Ansej, Cnac et autres) et les entrepreneurs, occasionnant, ainsi, une rupture de contact et rapprochement et laissant ces derniers se débrouiller pour les tâches économiques, principalement les études de marché, des consommateurs, des circuits de vente et commercialisation, les connaissances des démarches bancaires et fiscales et autres.

- iv. Une certaine déconnexion entre les situations inflationnistes vécues et les remboursements des prêts et crédits alloués, du fait que les entrepreneurs sont obligés d'entamer les procédures de remboursement même si leurs activités accusent des couacs liés à la cherté enregistrée, comme les prix des matières premières, la main-d'œuvre, les hausses des loyers, et autres frais non prévues.
- v. Une certaine fatalité constatée, notamment pour les jeunes débutants dans l'entrepreneuriat et les petites et moyennes entreprises, alimentée par un coincement entre des difficultés réelles au niveau de leurs entreprises et entités économiques et l'obligation de remboursement bancaire et auprès des agences concernés (rappelons bien que les détenteurs des projets d'entrepreneuriat sont amenés à effectuer des remboursements au niveau des banques, en premier lieu, et ensuite les agences qui ont donné leurs accords pour les projets).

Cela est aussi confirmé par K.Berrah et M.Boukrifqui pensent que les principales contraintes rencontrées dans cette question de l'entrepreneuriat, dans ce pays, sont regroupées autour de : Contraintes géographiques, administratives, relatives aux marchés, technologiques et de financement, et concluent que « des efforts importants restent à faire pour assainir l'environnement de l'entreprise afin de le rendre favorable et stimulant. Mais la question fondamentale demeure la mise en place des conditions et des dispositifs qui soutiennent l'émergence des deux agents clés de l'économie de marché à savoir l'entrepreneur et l'entreprise », toute la question de la réalité du terrain est bien là.

En effet, les travaux de recherche scientifiques élaborés dans le cadre de cette question de l'entrepreneuriat ont mis l'accent sur le fait que les entrepreneurs (à ne pas confondre avec les petites et moyennes entreprises) ont été lancés dans la nature, avec comme seul bagage et arme, un financement et un accompagnement administratif (surtout au début), mais avec aucune connaissance et appréhension dans le milieu dans lequel ils vont exercer et activer. Aussi, les dernières déclarations sont bien indiquées que le secteur informel représente près de 45% du PNB et employant plus de 2,7 millions d'individus, constituant, de ce fait, une autre réalité amère de l'économie nationale et une contrainte de taille pour les jeunes entrepreneurs (ainsi que les PME/PMI), qui se retrouvent dans une concurrence déloyale et injuste dans leurs activités.

Certes, et dans un esprit d'équité et égalité, l'Etat algérien s'est bien investi dans ce processus d'entrepreneuriat et la création d'entreprises, notamment par la mise en place des incubateurs, des pépinières, des centres de recherche dédiés aux startups, et le nombre d'entreprises créées est édifiant puisqu'il s'approche du million (exactement 950.000 selon les déclarations officielles), mais **on est toujours convaincu que pour le cas des entrepreneurs (notamment les jeunes et les femmes), la situation est peu reluisante et convaincante si l'on juge par les performances enregistrées et les contributions dans la création des richesses et la valeur ajoutée.**

Notre souci s'inscrit dans ce fait, même si l'on parle d'un taux de mortalité qui ne dépasse pas les 10% et le nombre des entreprises déficitaires ou en difficultés financières de moins de 15% à l'échelle nationale.

Reprenant les fonctions principales d'un entrepreneur selon Marchesnay qui sont, en premier lieu, la mobilisation des capitaux financiers pour le profit, en deuxième lieu, la mobilisation des ressources disponibles pour une meilleure performance, et en troisième lieu, l'implication de l'innovation dans les activités pressenties, il nous semble que le concept de l'entrepreneuriat, dans ce pays, mérite que l'on s'intéresse plus à une formation anticipée et en aval, pour les intéressés, dans le sens où l'on vit dans une phase transitoire d'une économie administrée à une autre plus libérale et marchande, ce qui signifie que l'on

doit connaître les rouages et les principes d'une telle économie, et faire admettre aux concernés que le fait de créer une entreprise ou mettre en place un projet, avec le soutien de l'Etat et son arsenal financier, juridique et administratif, ne signifie guère un plébiscite où une bénédiction qui va durer tout le temps.

Une affirmation confirmée par A.Mouloud qui confirme que « L'Algérie a certes fait des progrès en matière de promotion du secteur privé, avec un regain d'intérêt affiché au cours de la dernière décennie à l'égard de l'entrepreneur et de la petite et moyenne entreprise.....mais cinquante ans après l'indépendance, vingt ans après l'ouverture à l'économie de marché et dix ans après les dernières réformes, le bilan en matière d'investissements privés est loin d'être à la hauteur des attentes, pour ne pas dire décevant. La cause en est que cette volonté affichée à travers les textes législatifs n'est pas conjuguée sur le terrain et c'est la réalité de ce dernier qui nous le démontre ».

En résumé, deux faits fondamentaux sont à signaler :

- 1) L'Etat a consenti d'énormes efforts financiers, humains, techniques et logistiques pour la mise en place du concept de l'entrepreneuriat, soit pour les jeunes débutants (à travers le dispositif de création d'emplois) soit pour les petites et moyennes entreprises qui activent déjà, mais les résultats sont à discuter ultérieurement.
- 2) Par contre, des contraintes et des entraves ont entaché et handicapé cette initiative, du fait de la méconnaissance totale ou partielle des fondements et conditions d'un tel concept, entraînant, par conséquent, une série de mésaventure et désappointements pour l'Etat et les entrepreneurs.

SYNTHESE

Le fait de se poser cette thématique de l'entrepreneuriat entre les actions de l'Etat et les confrontations avec le réel repose sur notre curiosité de comprendre si les initiatives étatiques n'ont pas bien compris le contenu et le sens de ce concept à un moment où il fallait distinguer entre la création d'une entreprise d'une manière classique et banale et la signification réelle du concept telle qu'enseignée et proposée dans la littérature existante et disponible, avec la prise en conscience que la théorie ne peut refléter la réalité et l'affrontement avec la nature du terrain à investir et investiguer.

La lecture des travaux associés à ce sujet ainsi que les différents rapports, compte-rendu et audits, nous ont permis de révéler que l'Etat algérien a bien confondu entre l'assurance d'un accompagnement multiple (financier, technique, humain, administratif, juridique et autre) et les comportements des entrepreneurs face aux comportements des marchés, même si l'on se vante d'avoir un taux de mortalité moins important et un nombre réduit des entreprises en difficultés financières.

Certes, l'Etat s'est employé à une résolution du phénomène du chômage (surtout au niveau des jeunes et des femmes sans emploi), par la bénédiction des revenus pétroliers au début de l'année 2000 (on parle d'un montant compris entre 500 et 800 milliards \$ engrangés entre 2003 et 2014), et s'est activé dans la création d'un grand nombre de projets entrepreneuriaux (et on s'est même félicité de pouvoir créer d'autres projets juste par les montants remboursés des anciens projets sans recours au financement de l'Etat), mais le raisonnement économique que nous connaissons et que nous enseignons à nos étudiants prime d'abord certains principes et valeurs essentiels, à l'instar de l'efficacité, l'efficience, le rendement et surtout la rentabilité d'une allocation de fonds, surtout si ces derniers sont considérés et provenant des richesses de l'Etat et des contribuables.

Ainsi, on ne peut juger de la faillite de l'Etat dans cette question de l'entrepreneuriat, mais on doit quand même soulever le fait que la réalité a montré et dévoilé quelques lacunes, défaillances et mauvaises surprises aux décideurs économiques, car il s'est avéré que les entrepreneurs ont confondu entre le sens de l'entrepreneuriat et celui de la création d'un

projet, car le premier ne se limite pas, uniquement, à juste créer une entreprise et engager des activités, **mais surtout comment assurer la pérennité, la soutenabilité et la continuité d'une telle démarche**, dans une conjoncture économique et financière devenue exécrable et cafouilleuse par le fait de la dégringolade des prix du baril (on évalue des pertes financières de plus de 50% des recettes financières).

Nous pensons que l'Etat doit inciter les agences spécialisées dans le dispositif à bien comprendre le concept de l'entrepreneuriat et faire de même avec les intéressés, dépassant ces idées basées sur la quantité plus que la qualité et la pertinence des projets.

Bibliographie

A.Berreziga, A. (2012). La culture entrepreneuriale chez les entrepreneurs algériens. Dans S. national (Éd.), *Les stratégies d'organisation et accompagnement des PME en Algérie*. Ouargla.

A.S.Rosa, M. (2014). Entrepreneuriat et création d'entreprise en Algérie: Une lecture à partir des dispositifs de soutien et d'aide à la création des entreprises. *Revue des sciences économiques et de gestion*, 14 (14).

Christophe Loue, E. M. (2006). Les compétences entrepreneuriales : définition et construction d'un référentiel. *8ème congrès international francophone en entrepreneuriat et pme*. Fribourg: HEG, Haute école de gestion Suisse.

GASSE, Y. (2012). *Les facteurs et conditions de création et de développement dans les économies avancées et émergentes*. Québec-Canada: Faculté des sciences de l'administration université Laval.

k.Messeghem, T. (2009). la recherche en entrepreneuriat : état des thèses soutenues entre 2004 et 2007. *Revue de l'entrepreneuriat*, 08 (01).

La vision 2010

Lachachi, W. A. (2014). Le processus entrepreneurial en Algérie: Une adaptation du modèle de Gartner. *Les cahiers CREAD*, 30 (108).

M.Lassassi, N. H. (2008). Potentiel entrepreneurial en Algérie: entre capital humain et informalité, quelle croissance? *Economic research forum*.

Pesqueux, Y. (2011, Février). Entrepreneur, entrepreneuriat (et entreprise) : de quoi s'agit-il ? *HAL open science*.

T.Verstraete, B. (2006, Janvier). Création d'entreprise et entrepreneuriat. *Les éditions de L'ADREG*.

Thierry verstraete, A. f. (2005). Paradigmes et entrepreneuriat. *Revue de l'entrepreneuriat*, 04 (01).

zammar, R. initiation à l'entrepreneuriat. *Conférence à l'initiation à l'entrepreneuriat* (p.. Agdal: Université Mohamed 6).